

MODE D'EMPLOI DE L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE ET D'ANALYSE PERSONNELLE DES DONNEES

Notre syndicat professionnel d'Accompagnatrices et d'Accompagnateurs en Montagne a souhaité permettre à chacune et à chacun de disposer d'un outil cartographique simple permettant de visualiser au cas par cas les zones où perdure l'environnement spécifique hors neige pour l'encadrement de la randonnée en montagne.

Les limites altitudinales de 800 mètres (pour le massif des Vosges, le massif jurassien, le massif Central et le massif de Corse), de 1000 mètres (pour les massifs pyrénéens et alpins) donnent lieu à un calque de couleur couvrant tous les territoires dont l'altitude est supérieure à la limite locale. Ce calque peut se décocher une fois arrivé sur un secteur dont l'altitude est manifestement supérieure à la limite réglementaire.

Les zones de forte pente (> 30°) apparaissent en rouge sur le fond cartographique classique IGN (quadrichromie).

Via les menus de droite il est possible d'obtenir un fond IGN en nuances de gris ou une photographie aérienne. Il est également possible de compléter la vision des pentes > 30° par une vision des pentes depuis 25° jusqu'à 45° en sélectionnant la case « Pentas IGN » (du jaune soutenu au violet en passant par l'orange et le rouge)

Cette cartographie ne représente bien sûr pas le résultat de la cotation des chemins et des hors chemins basée sur le système IBP Index développé par la F.F.R.P. et annexé à [l'arrêté du 6 décembre 2016 \(Document 2\)](#), par contre, pour qui connaît un territoire en particulier pour le fréquenter et y faire randonner ses clients, chacune et chacun pourra « objectivement estimer » pour chaque itinéraire si il peut valablement perdurer en environnement spécifique ou non.

Deux critères cumulatifs sont donc à prendre objectivement en compte, au cas par cas, pour les itinéraires où jusque-là vous encadriez contre rémunération en situation d'exclusive (il s'agit de référencer cette nomenclature avec le profil moyen des clients encadrés en mode grand public)

- Le critère de l'effort

Niveau 1/5	La randonnée pédestre est sans difficulté physique. Ce niveau correspond aux promenades et aux balades ainsi qu'aux parcours Rando Santé®.
Niveau 2/5	La randonnée pédestre présente peu de difficulté physique. Ce niveau correspond aux promenades et à de petites randonnées.
Niveau 3/5	La randonnée pédestre nécessite un certain engagement physique qui reste toutefois mesuré. Ce niveau correspond à des randonnées pédestres modérées.
Niveau 4/5	La randonnée pédestre présente des difficultés et nécessite un engagement physique certain. Ce niveau correspond à des randonnées pédestres plus soutenues.
Niveau 5/5	La randonnée pédestre présente des difficultés et nécessite un engagement physique important. Ce niveau correspond à des randonnées pédestres très soutenues.

- Le critère du risque

Niveau 1/5	Niveau faible de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain ne présente pas d'accident de relief notable. L'exposition au danger peut être qualifiée de « mineure ». Les blessures sont possibles mais bénignes (exemples : chemin blanc en forêt, voie verte, itinéraires urbains avec aménagements piétonniers, itinéraires ruraux sans accidents de terrain marqués...).
Niveau 2/5	Niveau assez faible de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain peut présenter quelques accidents de relief notables. L'exposition au danger demeure toutefois limitée. Les blessures sont possibles mais mineures (exemples : chemin au relief assez marqué avec présence possible de talus, luxation et entorses possibles en cas de chute...).
Niveau 3/5	Niveau peu élevé de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain présente des accidents de relief notables. L'exposition au danger peut être qualifiée de possible et avérée (exemple : itinéraire de moyenne montagne exposant le randonneur sur certains passages à de graves blessures (fractures...)).
Niveau 4/5	Niveau assez élevé de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain présente des accidents de relief marqués. L'exposition au danger peut être qualifiée de forte. Les possibilités de blessures graves sont réelles et multiples. Le danger de mort est possible (exemple : itinéraire de randonnée de montagne présentant des passages délicats à fort dévers, pentes raides exposées multiples, présence de barres rocheuses...).
Niveau 5/5	Niveau élevé de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain présente des accidents de relief très marqués et d'envergure. L'exposition au danger peut être qualifiée de « maximale ». Le danger de mort est certain en cas de chute (exemple : itinéraire de type alpin avec engagement physique total, falaises, barres rocheuses multiples, itinéraires pouvant être équipés...).

(Source [FFRP Guide de cotation](#) que vous téléchargez en cliquant sur [Document 3](#))

Il faut au-dessus des altitudes de 800 ou 1000 mètres selon que chacun des deux critères « effort » et « risque » obtiennent par moyenne de la moyenne des cotations faites par les usagers la note d'au-moins 3,00 sur 5,00 pour que l'environnement spécifique soit conservé et que seuls les titulaires des BE/DE de la filière montagne puissent encadrer contre rémunération.

Il faut bien considérer la nature de l'emprise. Si celle-ci emprunte un secteur à « pente forte » mais qu'il s'agit d'un chemin forestier, d'exploitation, un PDIPR mais progressant en pente modérée sur un fort dévers, l'impact de « effort » et « risque » combinés ne sont pas nécessairement prégnant.

A chacune et à chacun désormais la possibilité de s'approprier cet outil, d'analyser son territoire au regard de la réalité de ses pratiques économiques de terrain et d'interpeller son syndicat d'appartenance pour faire état de ses questions et remarques.